



Bras, le 16 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n° 2025-145**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la loi n°2008-136 du 13 février 2008 relative à la sécurité des manèges, machine et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions,

**VU** la délibération du conseil municipal du 16 juillet 2009 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal,

**VU** la demande en date du 19 mai 2025, de Monsieur ROUSSELET Julien exploitant du parc enfantin « l'île aux enfants » sis chemin des Vignerons 83230 Bormes les Mimosas,

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt public de réglementer l'accès de la place des Allées, afin d'assurer la sécurité et le bon ordre lors la présence de « l'île aux enfants » pour la période du lundi 23 août 2025 au dimanche 31 août 2025,

**ARRÊTE**

**Art. 1 :** Le parc enfantin « L'île aux enfants », représenté par Monsieur ROUSSELET Julien, est autorisée à s'installer place des Allées, du lundi 23 août 2025, 09h00 au dimanche 31 août 2025, 20h00.

**Art. 2 :** Le stationnement place des Allées sera interdit et considéré comme gênant du lundi 23 août 2025, 07h00 au dimanche 31 août 2025, 22 h00.

**Art. 3 :** L'exploitant sera responsable de tous dommages directs et indirects résultant aussi bien de l'occupation du domaine public que de leurs activités.

A ce titre, ils devront avoir souscrit une assurance garantissant leur responsabilité en lien avec leurs activités à l'égard de la collectivité, des tiers et des clients et devront être en mesure de présenter les justificatifs lors de tous contrôle effectués par les services compétents.

La commune de Bras ne saurait être tenue pour responsable pour tout dommage lié à l'occupation, par le forain, du domaine public ainsi qu'à l'exercice de leurs activités.

**Art.4 :** L'exploitant s'acquittera des redevances prévues par la délibération du conseil municipal.

**Art.5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin la Sainte Baume

Le Maire,  
Franck PÉRY



République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

**COMMUNE DE BRAS**

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville - 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) - 83149 BRAS - Tél. : 04.94.37.23.40 - Mél. : secretariat@mairie-bras.fr